

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 JUILLET 2023

Les conseillers municipaux, légalement convoqués le 13 juillet 2023, se sont réunis ce jour à 20 h 30 sous la présidence de Damien GAUTHIER, Maire.

Présents : François TURCIN ; Xavier RATTE ; Sylvie SEGAULT ; Emilie SEGUINOT ; Lucia DA SILVA PINHO ; Pierrick LAROCHE ; Bruno DI-BLAS ; Yannick VILLEDIEU ; Bruno ZAROS ;

Absents représentés : Philippe SODOYER (pouvoir donné à François TURCIN) ; Luc NOLET (pouvoir donné à Bruno DI-BLAS)

Absents non représentés : Florence CHAMON ; Olivier SAVARY ; Christian RAPOSO DO CARMO.

Secrétaire de séance : François TURCIN

Le quorum étant réuni, la séance peut avoir lieu.

Le compte rendu de la séance du 16 mai 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Maire dresse la liste des délibérations prises lors de la dernière réunion du Conseil Municipal :

délibération n° 2023-17/16.05-01 : commission voirie - acceptation des travaux

délibération n° 2023-18/16.05-02 : commission voirie - adoption du règlement de voirie

délibération n° 2023-19/16.05-03 : commission bâtiments - acceptation des travaux

délibération n° 2023-20/16.05-04 : commission communication - adoption du règlement de location des salles

délibération n° 2023-21/16.05-05 : commission cimetière - devis de reprise de concessions

délibération n° 2023-22/16.05-06 : commission environnement - achats

délibération n° 2023-23/16.05-07 : devis de la SAFER au sujet des biens potentiellement sans maître

délibération n° 2023-24/16.05-08 : délimitation du domaine public - devis d'un géomètre

délibération n° 2023-25/16.05-09 : RODP de GRDF pour 2023

délibération n° 2023-26/16.05-10 : vente d'une maison par Domanys

Point n° 1 - Reprise d'équipements du pavillon du 2 rue du Dr Hess

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la famille concernée a libéré le pavillon situé 2 rue du Dr Hess et a, en accord avec lui, laissé du mobilier et de l'électroménager. Le prix neuf des équipements laissés est de 1 350 € pour le mobilier et 630 € pour l'électroménager, sommes auxquelles le Maire propose d'appliquer un taux de vétusté de 50 %.

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de valoriser les équipements laissés dans le pavillon du 2 rue du Dr Hess à hauteur de la somme de 990 €.

Le Maire précise que l'électroménager n'a pas été laissé dans les lieux pour éviter tout souci dans le cadre d'une éventuelle nécessité de remplacement. Ces éléments pourront éventuellement être installés dans le futur gîte rural.

Point n° 2 - Création d'une commission pour la gestion des biens potentiellement sans maître

Le Maire rappelle qu'il a été fait appel aux services de la SAFER pour l'identification des biens potentiellement sans maître et distribue à chaque membre une carte permettant de localiser les parcelles concernées. Le Maire propose de créer une commission chargée de prendre connaissance de la liste des biens potentiellement sans maître et d'arrêter la liste des biens à soumettre à l'examen de la SAFER.

Interrogé par Bruno DI-BLAS, le Maire redonne la définition d'un bien potentiellement sans maître :

- biens bâtis et non bâtis ayant appartenu à un propriétaire connu, décédé depuis plus de 30 ans (10 ans dans certains cas particuliers) et dont aucun successible n'a réclamé la succession
- biens bâtis et non bâtis sans propriétaire connu, pour lesquels la taxe foncière n'a pas été acquittée depuis plus de 3 ans

Yannick VILLEDIEU s'interroge sur la nature des parcelles communales hors bâtis : il s'agit notamment du terrain de football, des vignes louées contre fermage, bois, taillis, fossés ...

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition du Maire de créer une commission chargée de la gestion des biens potentiellement sans maître et décident qu'en seront membres Mme Sylvie SEGAULT, Mrs Damien GAUTHIER, François TURCIN et Bruno DI-BLAS.

Questions et informations diverses

1 - le Maire donne lecture d'un courrier d'une habitante qui sollicite l'autorisation d'installer une cuve de récupération d'eau sur le domaine public, dans un décrochement qui ne gênerait pas la circulation. Un avis favorable est émis pour encourager les gestes de gestion raisonnée des ressources naturelles mais d'autres avis s'élèvent contre cette demande. En effet, il est jugé plus prudent d'inciter cette personne à rechercher une solution d'installation dans sa propriété privée

afin de ne pas créer de précédent en autorisant une occupation gratuite du domaine public, de ne pas créer de gêne à la circulation et/ou de gêne visuelle, de ne pas avoir à gérer de souci en cas d'accident et/ou de détérioration de la cuve. Il est finalement décidé à la majorité de ne pas réserver de suite favorable à cette demande.

2 - le Maire informe les membres du Conseil Municipal de plusieurs plaintes au sujet de **tapage nocturne rue du Chardonnay**. Il n'est pas exclu de faire appel aux services de la Gendarmerie et/ou de faire remonter l'information à Domanys, propriétaire des logements concernés.

3 - le Maire donne lecture d'un courrier d'habitants au sujet de l'implantation d'un **système de surveillance** par leurs voisins. Ces personnes suspectent que la caméra filme leur propriété et en appellent au pouvoir de police du Maire. Il sera proposé une entrevue entre les protagonistes afin de vérifier l'angle de visionnage de la caméra incriminée et, peut-être, faire appel dans un second temps à un médiateur par l'intermédiaire de la Maison France Services basée à VERMENTON.

4 - le Maire donne lecture d'un mail d'un habitant qui s'interroge sur la nécessité et l'efficacité du **balayage des rues**. Il ne juge pas ces interventions opportunes, notamment eu égard à la consommation d'eau. Afin de pouvoir apporter une réponse constructive à cette personne, l'entreprise chargée du balayage sera consultée afin de connaître la consommation d'eau par passage.

5 - le **bornage** sera effectué rues du Moulin / rue Auxerroise le vendredi 21 juillet 2023 à 9 h 00. Au même titre que le service routier départemental et la commune, la riveraine concernée a reçu une convocation pour ce bornage. Elle a informé la Mairie qu'un bornage a déjà été effectué en 2013, dans le cadre des travaux des trottoirs rue Auxerroise. Elle a fourni les plans et les conclusions du géomètre saisi de cette affaire mais M. TURCIN, membre de la commission voirie à cette époque, n'a jamais eu d'information à ce sujet. Les copies des documents fournis laissent planer le doute sur la personne ou entité à laquelle incombe la responsabilité de l'entretien de la haie certes privée mais implantée sur le domaine public. La convocation de bornage est maintenue pour pouvoir lever les incertitudes dans ce dossier.

6 - les retours ont tous été très positifs au sujet de la **kermesse de l'école**, organisée le vendredi 16 juin 2023.

7 - à leur retour d'une sortie scolaire, le mardi 4 juillet 2023, les élèves de **CM2** ont reçu un diplôme du **futur collégien** et une carte cadeau d'une valeur de 30 € valable dans une enseigne de sport auxerroise, offerts par le SIVOS.

8 - les **festivités du 14 Juillet** ont rencontré un franc succès. La buvette a été tenue par des bénévoles du club de tennis qui se sont dits prêts à revenir l'année prochaine et à proposer de la restauration sur place, en cas d'absence de Comité des Fêtes. Le feu d'artifice a été très apprécié et le Maire aimerait l'améliorer encore par l'ajout d'artifice.

9 - sans que cela ne change les horaires d'ouverture au public du secrétariat de la Mairie de MALIGNY, la secrétaire a pris en charge le poste de secrétaire de Mairie à VILLY, depuis le 10 juillet (lundi après-midi).

10 - une **nouvelle porte** a été installée au chalet, grâce au très précieux concours de M. Claude BERNAGE qui l'a confectionnée, la commune n'ayant eu qu'à régler le prix des matériaux. Il est vivement remercié par les membres du Conseil Municipal pour sa gentillesse.

11 - la réception des **travaux de restructuration des terrains de tennis** a été effectuée le 18 juillet 2023 en présence de François TURCIN, adjoint, des sociétés Sols Techs pour les courts et Barbier Electricité pour l'éclairage. Il faudra réfléchir rapidement aux modalités de gestion de l'utilisation et des créneaux horaires. Bruno DI-BLAS pense que les terrains peuvent être mis à disposition du club de tennis qui pourrait en assurer la gestion. Il évoque la possibilité de se rapprocher de la commune de VERGIGNY qui gère des courts de tennis. François TURCIN évoque l'application Ten'Up développée par la Fédération Française de Tennis qui tend à faciliter la pratique de ce sport, notamment en offrant la possibilité de réserver un créneau dans un club préalablement enregistré. Les modalités seront à affiner en fonction des créneaux que le club se réservera afin de proposer éventuellement l'intervention d'un éducateur ou d'un moniteur, des créneaux pour l'école et pour d'autres utilisateurs, même non licenciés. Yannick VILLEDIEU signale qu'il faudrait prévoir la protection du boîtier d'allumage. François TURCIN prend note de cette remarque et informe les membres du Conseil Municipal qu'un nettoyage complet du chalet pour n'y entreposer que le nécessaire sera effectué par les bénévoles du club de tennis. Interrogé par Bruno DI-BLAS, François TURCIN précise que le chalet restera une propriété communale et ne sera pas exclusivement réservé au club. Le club sollicitera directement la FFT pour obtenir des subventions pour l'acquisition d'une chaise d'arbitrage, de chaises et de bancs. Le financement de ces travaux ayant été réalisé grâce à des fonds propres de la commune mais également grâce à des subventions de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs, une inauguration sera programmée, vraisemblablement dans les premières semaines du mois d'octobre.

12 - M. le Maire de BEINES et deux représentants du **club de football à 7 de BEINES** se sont déplacés afin d'envisager les modalités d'utilisation du terrain de football du haut. En effet, le club de BEINES utilisait précédemment le terrain de MONTIGNY-LA-RESLE moyennant le paiement annuel de la somme de 350 € mais ce terrain a été cédé par la commune dans le cadre d'une opération immobilière. La possibilité d'autoriser la pratique du football par le club de BEINES n'est pas écartée mais se pose le problème de l'absence de vestiaires utilisables. Une rénovation pourrait être envisagée et François TURCIN précise qu'un rendez-vous a été fixé avec l'entreprise Barbier Electricité le 16 août. Il pense également solliciter l'entreprise CHAMON.

13 - un **rappel des heures d'arrosage** des potagers à respecter durant la période d'alerte renforcée que traverse notre commune est effectué (non autorisé entre 10 h et 20 h).

14 - de **nouveaux copieurs** ont été installés en Mairie et à l'école, avec un nouveau contrat laissant espérer des économies substantielles.

15 - **l'éclairage du terrain de boules** ne fonctionne plus correctement et sera à revoir, le disjoncteur a été coupé en attendant.

16 - Xavier RATTE réitère sa demande d'installation de **poubelles près des bancs publics**.

17 - Lucia DA SILVA PINHO rappelle que l'absence du panneau indiquant la **rue des Tilleuls** a été déjà été signalée. François TURCIN précise que la commission voirie se réunira afin de faire

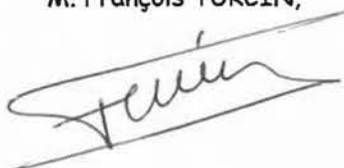
le tour du village et de revoir de façon plus générale la signalétique, tant pour les domaines viticoles, que pour les locaux administratifs et les commerces.

18 - Interrogé par Bruno ZAROS, le Maire confirme que l'édition 2023 du **Marathon de CHABLIS** aura bien lieu et qu'elle traversera la commune de **MALIGNY** dans laquelle se trouvera un point de ravitaillement. Le Marathon se déroulera le 21 octobre 2023. Un appel aux volontaires sera fait pour encadrer le passage dans **MALIGNY**.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00.

Le secrétaire de séance,

M. François TURCIN,



Le Maire,

M. Damien GAUTHIER,

